

Concertation sur le projet de Technicentre Sud Loire

Atelier sur l'insertion du projet
dans le secteur
12 février 2024



Accueil

Ronan BESSEYRE, Directeur Général SNCF Voyageurs Loire Océan



Objectifs ce midi



01

Vous informer sur le projet
de Technicentre Sud Loire

02

Echanger sur les objectifs
et les caractéristiques du projet

03

Travailler sur l'insertion du projet dans votre
quartier



Déroulé de la soirée



Tour de table



La concertation

Serge Quentin,
garant de la concertation

 **Adéop**
LA RÉGION VOUS TRANSPORTE

**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

 **SNCF**
VOYAGEURS

**loire
océan**

La Commission nationale du débat public



Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

EXTRAIT DE L'ARTICLE 7
DE LA CHARTE
CONSTITUTIONNELLE
DE L'ENVIRONNEMENT

La Commission nationale du débat public (CNDP), autorité garante du débat public

Autorité administrative indépendante, la CNDP a été créée en 1995 par la loi Barnier. Elle veille au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes ayant un impact sur l'environnement. Instance collégiale de 25 membres, elle est composée d'une présidente, Chantal Jouanno, de deux vice-présidents, Ilaria Casillo et Florian Augagneur, ainsi que 22 membres inamovibles pendant 5 ans : magistrat-e-s, élu-e-s et représentant-e-s de la société civile.

La CNDP ne prend pas position sur l'opportunité du projet, plan ou programme mais éclaire le décideur sur ses conditions de faisabilité.

La concertation préalable

Une concertation préalable, au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement « permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet .../... des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable..." et ce jusqu'à l'enquête publique.

3 principes :

- **la transparence** : l'information doit être disponible, de qualité, sincère, partagée et compréhensible, et les prises de position sont rendues publiques ;
- **l'équivalence** : chaque personne a le droit de s'exprimer et de contribuer aux débats, en respectant des règles d'intervention applicables à toutes et tous ;
- **l'argumentation** : chaque intervention ou prise de position doit être argumentée.

Les missions du garant (1/2)

Le garant est une personne **indépendante** du maître d'ouvrage et de toute autre partie prenante de l'élaboration du projet.

Sa mission : veiller au bon déroulement de la concertation et au respect de la participation des différents acteurs de la concertation et du public.

Il doit respecter une **stricte neutralité** vis-à-vis du projet et, en aucun cas, émettre d'avis sur le contenu du projet. Il est à l'écoute de chaque participant à la concertation et peut se rendre sur le terrain en tant que de besoin.

En amont du lancement de la concertation, il réalise une étude de contexte auprès des différents acteurs et parties prenantes du projet afin de conseiller utilement le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier, des modalités et du calendrier de la concertation .

Pendant la concertation,

- il veille à la qualité et à la sincérité des informations diffusées sur le projet et au respect des étapes du processus décisionnel auprès des populations concernées;
- il favorise l'expression des participants à la concertation ;
- il assure un rôle de recours afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation.

Les missions du garant (2/2)

Dans le délai d'un mois, au terme de la concertation préalable, il réalise un bilan de celle-ci et résume la façon dont elle s'est déroulée.

Ce bilan comporte une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable.

Le garant informe le maître d'ouvrage, la Commission nationale du débat public et le représentant de l'Etat du déroulement et du bilan de la concertation préalable.

Le bilan de la concertation préalable est rendu public par le garant à compter de la fin de la concertation. Il fera partie constitutive du dossier d'enquête publique.

Vous pouvez joindre le garant

serge.quentin@garant-cndp.fr

Serge QUENTIN – CNDP
244, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Du 1^{er} février au 14 mars 2024

INFORMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS

3 RENCONTRES

- Réunion publique lundi 5 février à 19h

- Les objectifs du projet
- Les caractéristiques et la localisation du Technicentre Sud Loire

- Atelier ouvert à tous sur l'insertion du projet dans le quartier : lundi 12 février 2024, 19h

- L'insertion paysagère du Technicentre
- La phase travaux
- Le site en exploitation

- Atelier réservé au personnel du Technicentre : lundi 12 février 2024

- L'accès au Technicentre
- Le confort et les modalités de travail dans l'atelier

Du 1^{er} février au 14 mars 2024

INFORMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS

En ligne :

- Vos questions, avis, contributions
- Le dossier de concertation

En mairie centrale :

- Le dossier de concertation en consultation (disponible aussi en mairie de quartier Bottière)
- Un registre papier

Coupon T sur le dépliant
À renvoyer par La Poste



<https://www.registre-numerique.fr/technicentre-loire-ocean-blottereau>

Le projet de Technicentre Sud Loire

Ronan BESSEYRE, Directeur Général SNCF Voyageurs Loire Océan
Marc ROUXEL, Directeur d'Opération SNCF Voyageurs Loire Océan

 ADÉOP
LA RÉGION VOUS TRANSPORTE

RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

 SNCF
VOYAGEURS

loire
océan

Vers une augmentation de l'offre de transport

La stratégie de mobilité de la Région prévoit sur le périmètre Sud Loire :

+ 26% d'offre dès décembre 2026 et + 33% en 2030

28 trains en plus par jour, dans 38 gares en Pays de la Loire
et augmentation de 26% des possibilités de correspondances avec les trains nationaux (TGV, Intercités).

Une ambition d'environ **+70% d'offre et +38% d'heures de maintenance** à horizon 2030 sur toute la Région.

Un nouveau Technicentre pour optimiser l'entretien des rames TER Sud Loire

L'objectif ? Disponibiliser au maximum les trains (Autorail à Grande Capacité et Régiolis) pour les heures de pointe et renforcer l'offre de transport pour les voyageurs.

- Un remisage où les circulations sont fluides avec une capacité d'accueil suffisante pour l'exploitation
- Un atelier de maintenance performant, tant pour le bien-être des salariés que pour la maîtrise des opérations réalisées
- Un projet adapté aux enjeux environnementaux, certifié Haute Qualité Environnementale (HQE Bâtiment Durable) et labellisé (Bâtiment Bas Carbone et Bâtiment Biosourcé)
- Un engagement sociétal pour le projet : 32000 heures d'insertion et un plan de formation pour les nouveaux embauchés



Qui fait quoi ?

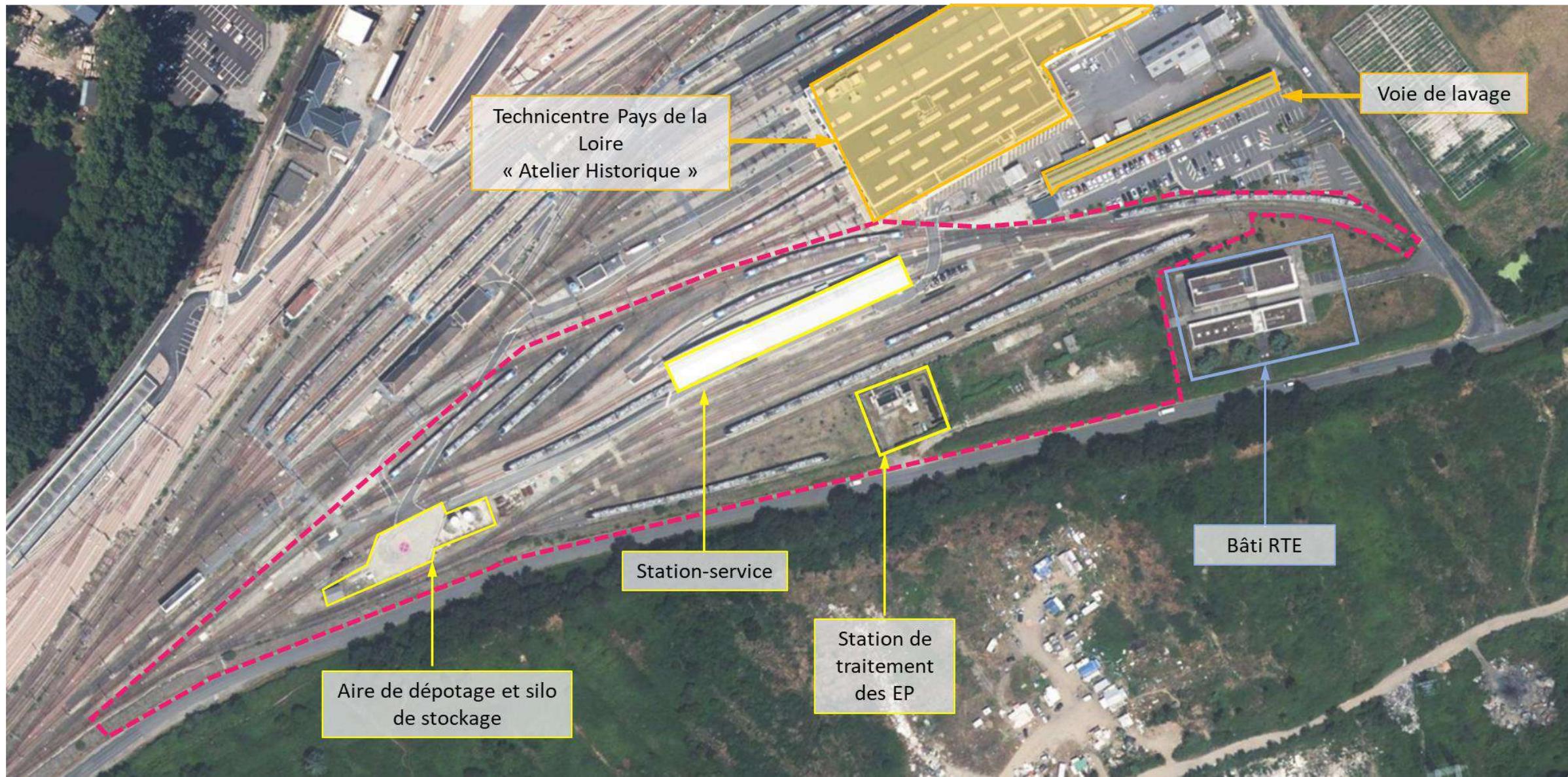
La **Région des Pays de la Loire** est l'Autorité organisatrice. Elle finance le projet un montant de subvention d'investissement de 48 M€ (CE de juillet 2022 indexé sur l'indice des travaux public) pour l'ensemble du projet : site de maintenance et de remisage, acquisition d'équipements et outillages, travaux d'interfaces avec le RFN et travaux annexes.

L'ouvrage sera réalisé dans le cadre du contrat de concession de l'exploitation des trains « Tram-Train–Sud Loire » qui a été notifié à **SNCF Voyageurs** le 11 juillet 2023 à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

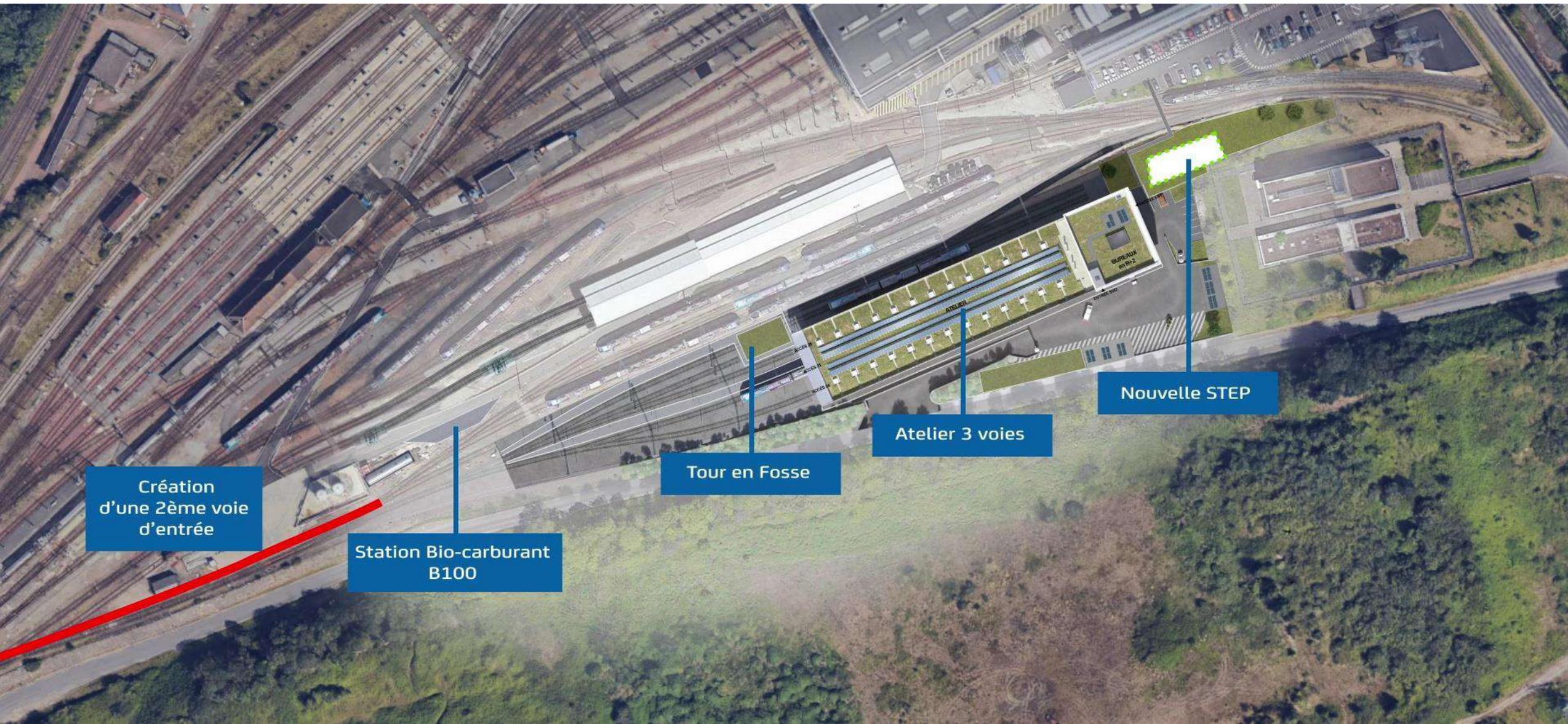
Afin de gérer ce contrat, SNCF Voyageurs a créé une filiale **SNCF Voyageurs Loire Océan** qui sera le porteur du projet.

Installations actuelles

Le Technicentre Sud Loire prend place sur l'actuel remisage thermique d'une surface d'environ 3,7 hectares.



Installations projetées



Création
d'une 2ème voie
d'entrée

Station Bio-carburant
B100

Tour en Fosse

Atelier 3 voies

Nouvelle STEP

BUREAU
BHP-2

Le site demain



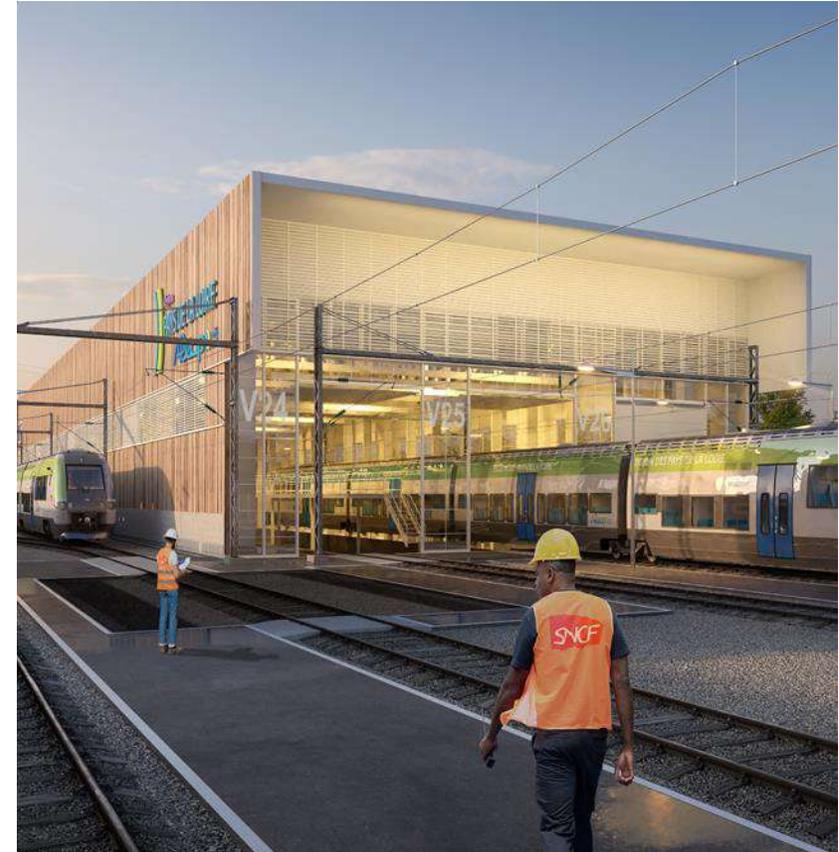
L'atelier de maintenance

Un atelier de maintenance performant, tant pour le bien-être des salariés que pour la maîtrise des opérations réalisées

La réalisation d'un atelier de 3 voies de maintenance sur pilotis, électrifiées 25kV. L'atelier comporte les grands équipements industriels et ferroviaires suivants :

- Colonne de levage
- Pont roulant
- Passerelle d'accès au toit des rames, avec comble lacune
- Caténaires escamotables
- Extraction d'échappement

La réalisation d'un bâtiment adossé à l'atelier comportant : vestiaires, sanitaires, salles de réunion, petit atelier, magasin et réfectoire, prise de service et lieu de coupure du personnel.



Le tour en fosse

Pour gagner en efficacité

Installation permettant de reprofiler/entretenir les roues des trains.

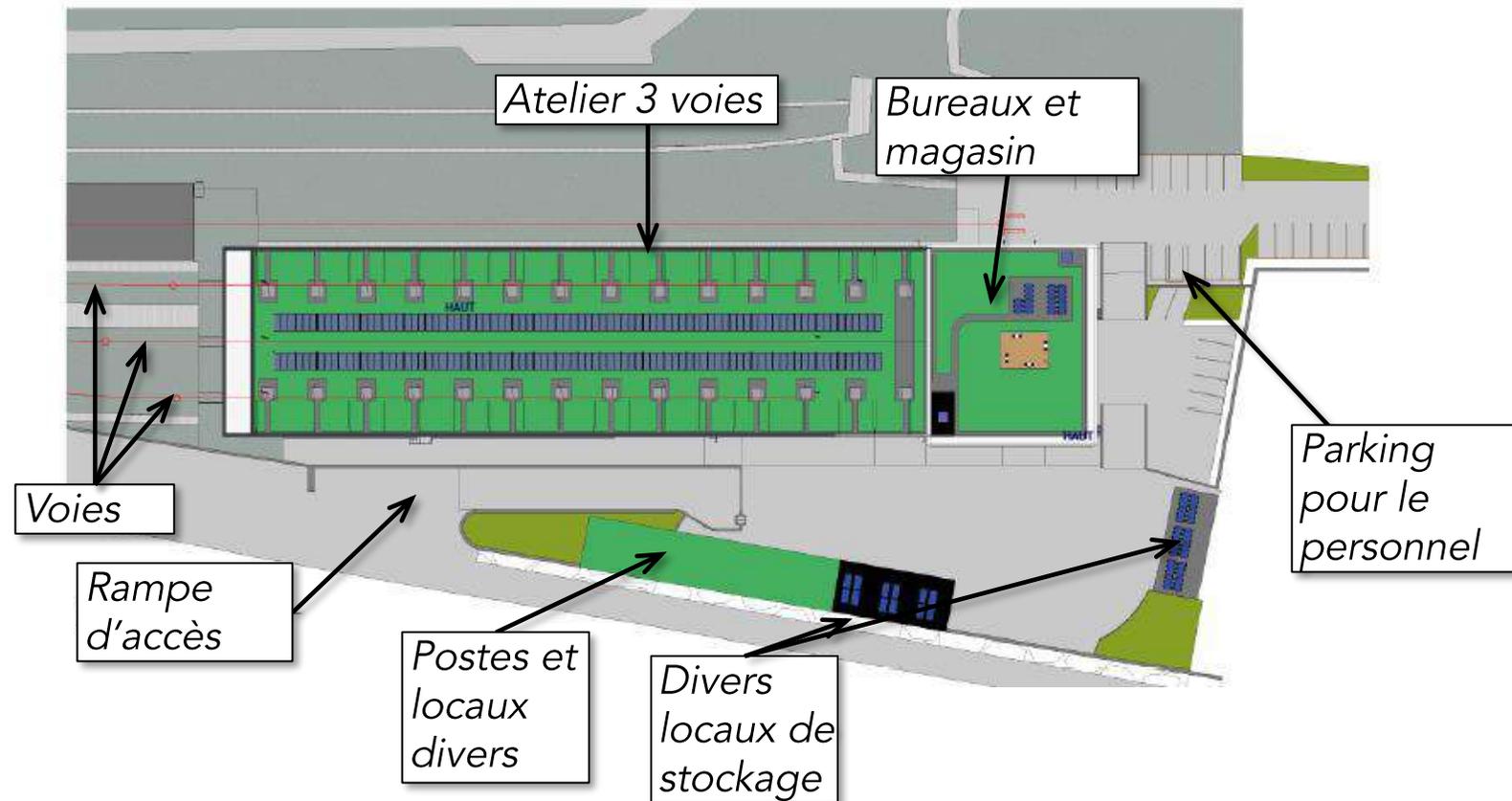
Cet équipement dont ne disposait pas la Région des Pays de la Loire jusqu' alors, pourra être mutualisé pour tout le matériel roulant en circulation sur le réseau Aléop en TER et Intercités.

Il évitera également de nombreux trajets techniques qui étaient jusqu'ici nécessaires pour réaliser ces opérations à Rennes ou à Tours.



Les aménagements extérieurs

- Aménagement d'une esplanade devant l'atelier. Les véhicules y accèdent par une rampe depuis le chemin du bas.
- Réalisation d'un parking pour véhicules de services, d'un accès camion et d'une aire de déchargement ainsi qu'une zone de tri et stockage des déchets.

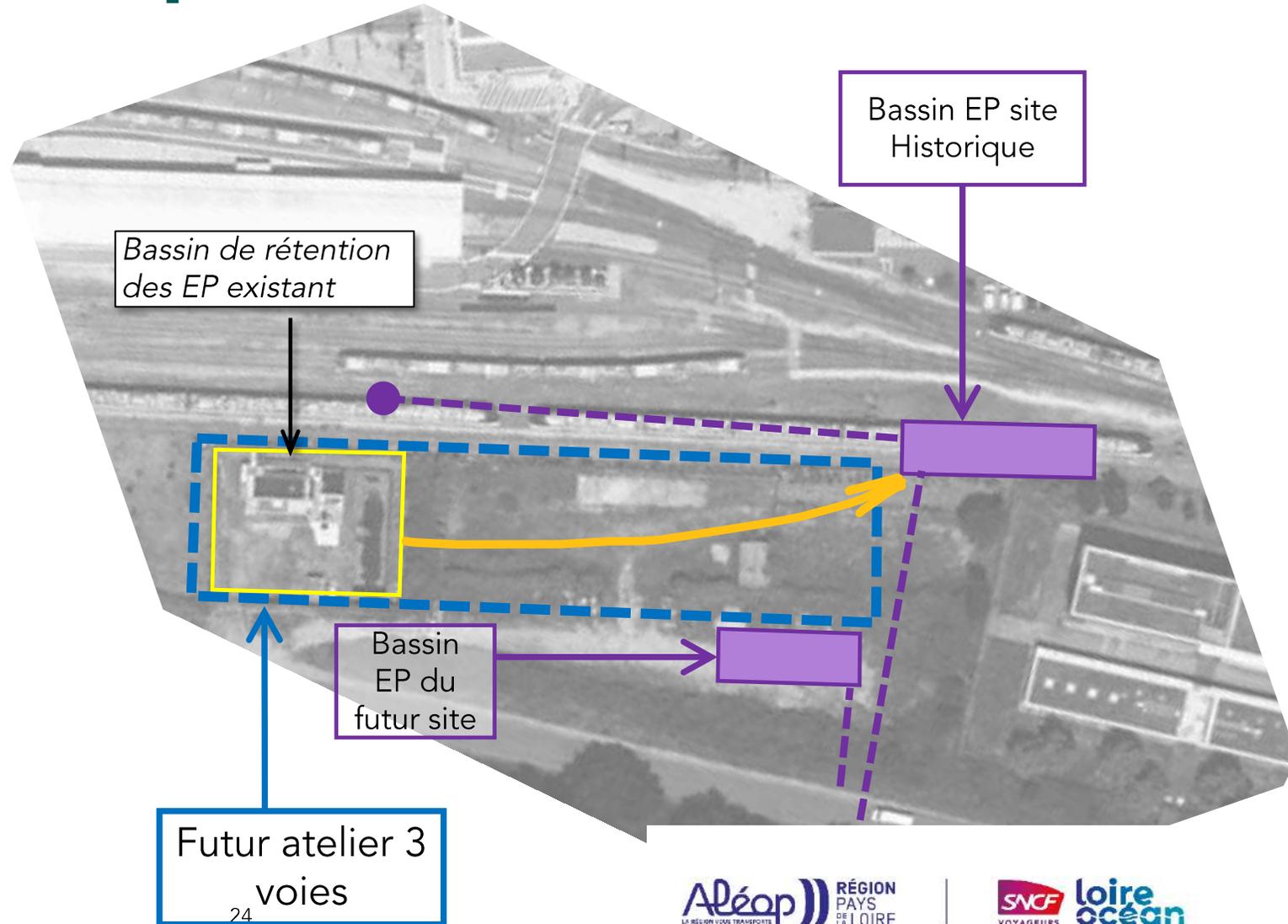


Le projet implique le déplacement du bassin de rétention des eaux pluviales existant

L'implantation du futur Technicentre est prévue sur les emprises de la station traitant actuellement les eaux pluviales du Technicentre Pays de la Loire existant.

Celle-ci sera déplacée au nord de la parcelle RTE / ENEDIS et les raccordements actuels seront déviés. Ces travaux de démolition de la station actuelle et de dévoiement de réseaux seront réalisés en amont des travaux du bâtiment.

Les fonctions assurées par cette station de traitement actuelle seront maintenues pendant toute la durée des travaux et après la mise en service du projet.



Des ambitions environnementales fortes

Un projet adapté aux enjeux environnementaux, qui vise la certification Haute Qualité Environnementale niveau Excellent et labellisé Bâtiment Biosourcé

- Modes constructifs : intégration du bois, conception « frugale », choix des matériaux
- Qualité de l'air : conception de la ventilation de la halle
- Confort acoustique : choix de procédés pour garantir un confort optimal
- Confort visuel : dimensions, qualité des menuiseries et masques solaires
- Energie : chaufferie bois pour chauffage et eau chaude, panneaux eau chaude en toiture
- Biodiversité : inventaire écologique



HQE Bâtiment V1 pour l'atelier HQE Bâtiment Durable V4 pour le tertiaire

Calendrier du projet

Pour respecter l'échéance de mise en service de la nouvelle offre Sud Loire au 13 décembre 2026



Echanges



Travail collectif

- 1 > L'insertion de l'atelier dans le quartier
- 2 > La phase travaux
- 3 > Le site en exploitation



Un atelier performant intégré sur le site



L'insertion de l'atelier dans le quartier

1



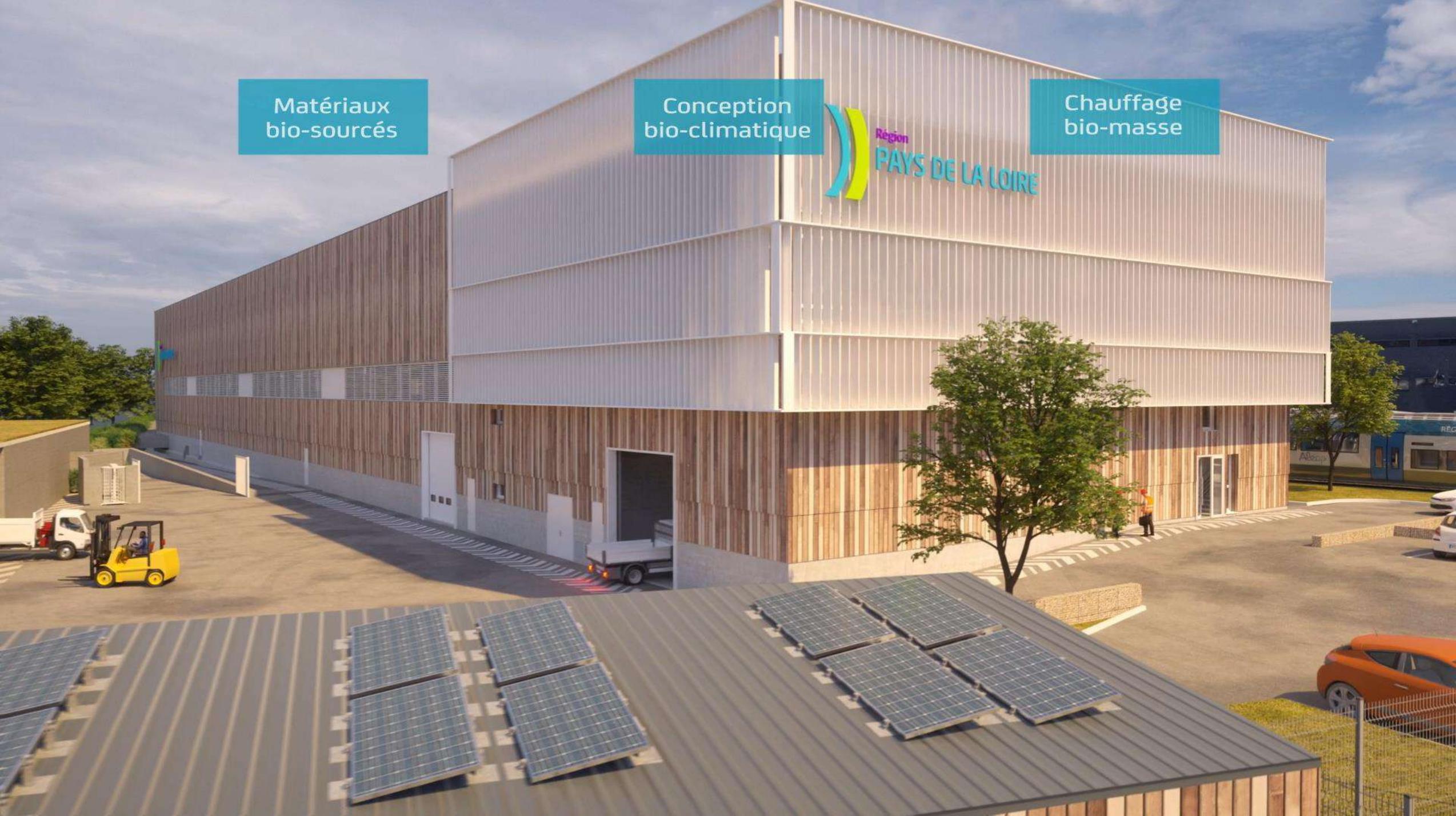
VIDEO

→ Vos questions
→ Vos réactions

Matériaux
bio-sourcés

Conception
bio-climatique

Chauffage
bio-masse



Toitures et
mur de soutènement
végétalisés
4200 m²

Energie Solaire
120 m²

Utilisation des
eaux pluviales



L'insertion dans le quartier >> Echanges

ADéop
LA RÉGION VOUS TRANSPORTE

RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

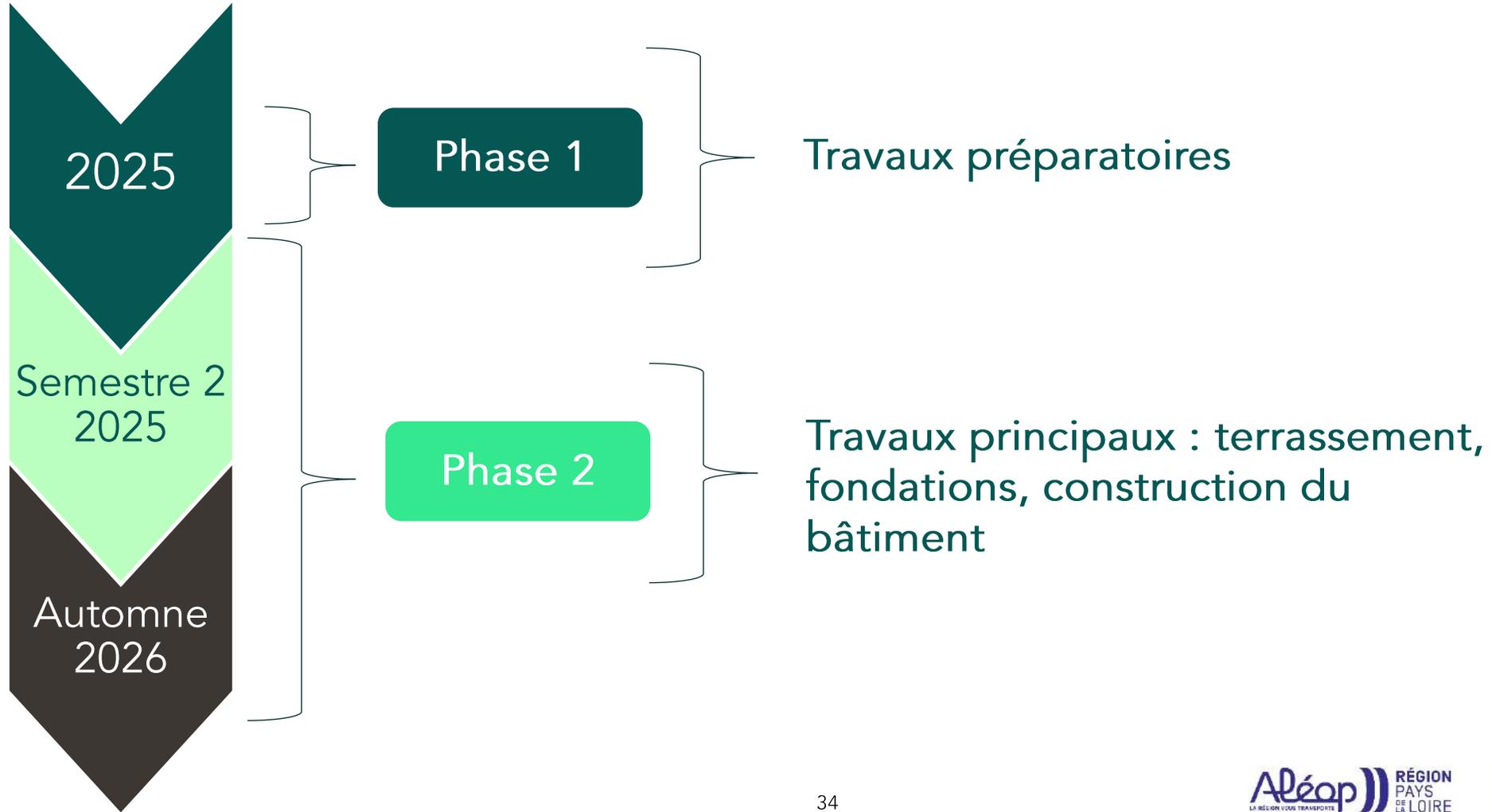
SNCF
VOYAGEURS

loire
océan



La phase travaux

2



Les travaux préparatoires

QUAND ?

Dès mars 2025

QUOI ?

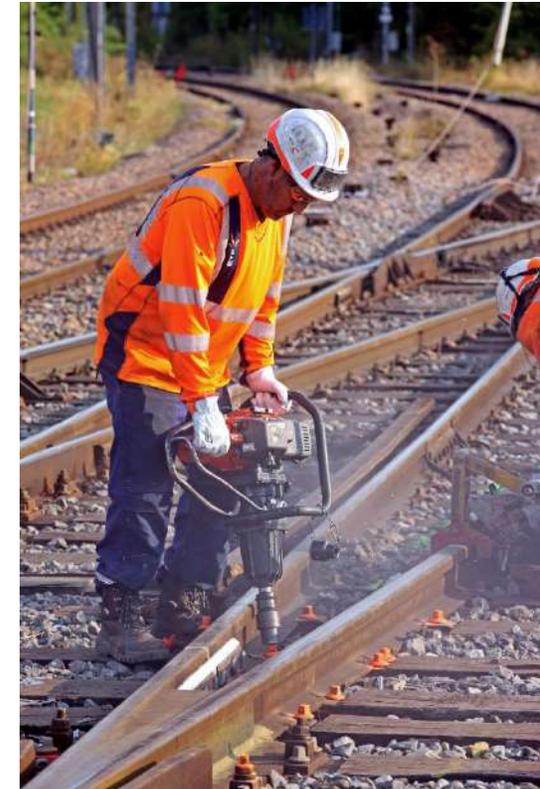
Dépose des voies

Démolition de la fosse à charbon

QUELS IMPACTS ?

Ces travaux peuvent générer du bruit.

Un alternat de circulation sera mis en place sur le Chemin du Bas



Les travaux principaux

QUAND ?

Dès juin 2025

QUOI ?

Terrassement

Fondations

Construction du bâtiment, couverture, bardage

Installation des voies de raccordement de l'atelier

QUELS IMPACTS ?

Visuel : grue



Information, communication en phase chantier

- Vous informer le plus précisément possible, via les supports de communication de la Ville
- Insérer au mieux le chantier dans le secteur



Phase travaux

>> Echanges

Le site en exploitation

Un site ferroviaire, deux Technicentres et des services mutualisés

Le Technicentre Sud Loire sera exploité par **SNCF Voyageurs Loire Océan** au service de l'offre Aléop pour les lignes Sud Loire.

Le site de maintenance historique restera exploité par **SNCF Voyageurs** pour les autres lignes de l'offre Aléop.

La maintenance sur le site du Technicentre Sud Loire sera réalisée avec **une organisation en 2x8 jour/nuit**, ce qui permettra de libérer le parc en pointe du matin et du soir afin de **renforcer les capacités de transport pour les voyageurs en heure de pointe**.

Des services seront mutualisés grâce à la proximité des deux ateliers :

- Le tour en fosse
- La voie de lavage technique et détagage des rames
- La machine à laver au défilé
- La station-service thermique

Le site en exploitation

Une optimisation de l'utilisation et de l'exploitation des rames

Aujourd'hui, 109 rames sont exploitées sur le site.

Demain, au moins 109 rames seront exploitées sur le site :

- 37 dans l'atelier Sud Loire
- 72 dans l'atelier actuel

Aujourd'hui, un tiers du parc entre et sort chaque jour.

Demain, un tiers du parc entre et sort chaque jour.

Ce qui change ?

Les rames sont davantage travaillées lors de leur exploitation >> davantage de mouvements internes au site



Le site en exploitation >> Echanges

Zoom sur le sujet du bruit

→ Etude d'impact : déposée au Printemps 2024

Les grandes thématiques sont les suivantes : Milieu physique, Milieu naturel & biodiversité, Milieu humain, Cadre de vie et santé humaine, Risques naturels et technologiques, Paysage et patrimoine. (l'article R122-5 du CE)

On analyse toutes ces thématiques et on établit des mesures : évitement, réduction, compensation, accompagnement, suivi pour tous les impacts non négligeables

→ Mesures acoustiques

- Règle générale : analyses qualitatives sans données chiffrées à l'appui
- Technicentre Sud Loire : mesures réalisées pour la démarche HQE (diapo suivante)
- Modélisations acoustiques phase chantier et exploitation à partir de l'état initial mesuré

→ Obligations ICPE

Le site devra se conformer aux exigences de l'arrêté du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, en fonction de la période (diurne/nocturne) il y a des niveaux sonores prescrits en limite de propriété et des valeurs limites d'émergences réglementées dans le voisinage aux abords du site à respecter.



Zoom sur le sujet de la lumière

→ Principes d'éclairage retenus pour l'atelier

Actuellement : éclairage par pylônes de grande hauteur

Demain : éclairage réparti au plus proche des zones de travail

→ Etude d'éclairement en cours

Thématique qui est abordée dans l'étude d'impact mais essentiellement dans le volet « Milieu naturel » sous l'angle de la pollution lumineuse qui pourrait perturber la faune et la flore.

Vu la distance du site par rapport aux habitations (500m) et l'écran du site historique, impact à priori plus faible pour les riverains.

Dans le cadre de la phase étude, un plan des luminaires et une note de calcul d'éclairement sont en cours de production. Elles seront intégrées à l'étude d'impact.

→ Mesures mises en œuvre

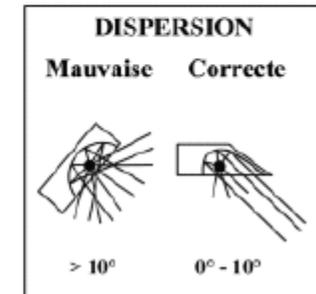
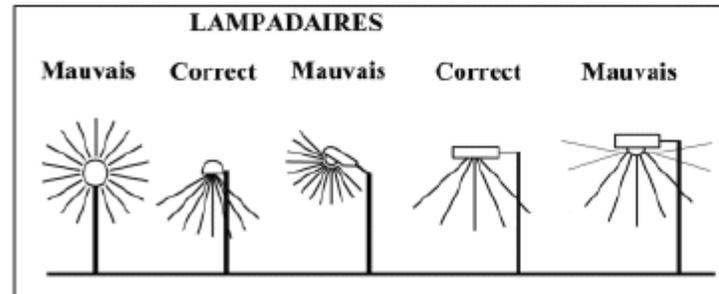
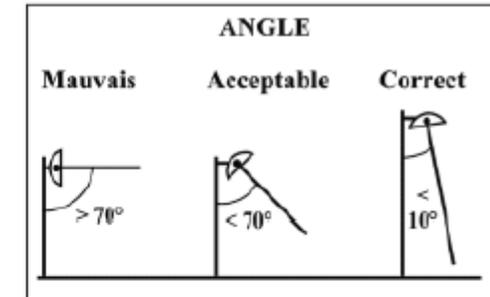
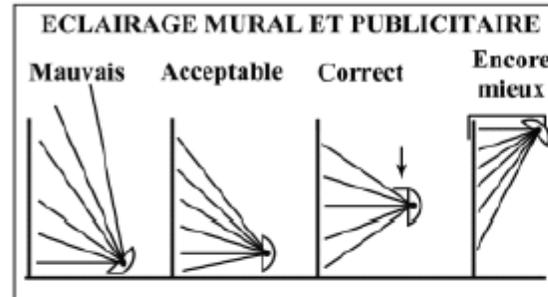
Dans le cadre des études, on applique des mesures qui permettent de réduire les incidences de la pollution lumineuse. On fait des préconisations sur la hauteur, l'orientation, le type d'ampoule et leur chaleur, la durée...

Exemple de mesures

Limiter la pollution lumineuse

Les principes généraux retenus pour réduire l'éclairage et limiter la pollution lumineuse sont les suivants :

- Éviter toute diffusion de lumière vers le ciel
- Utiliser des lampes peu polluantes
- Limiter au maximum le nombre de lampes
- Utiliser la bonne quantité de lumière



Prochaines étapes

Serge Quentin,
garant de la concertation

 **Adéop**
LA RÉGION VOUS TRANSPORTE

RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

 **SNCF**
VOYAGEURS

**loire
océan**

Du 1^{er} février au 14 mars 2024

INFORMEZ-VOUS, DONNEZ VOTRE AVIS

En ligne :

- Vos questions, avis, contributions
- Le dossier de concertation

En mairie centrale :

- Le dossier de concertation en consultation (disponible aussi en mairie de quartier Bottière)
- Un registre papier

Coupon T sur le dépliant

À renvoyer par La Poste



REGISTRE NUMÉRIQUE

Le dossier | Consulter les contributions | Dépenser votre contribution

CONCERTATION SUR LE PROJET DE TECHNICENTRE SUD LOIRE

OUVERT LE 01/02/2024 À 00 HEURE, CE REGISTRE SERA CLÔTÉ LE
14/03/2024 À MINUIT

ALÉOP | RÉGION PAYS DE LA LOIRE | SNCF VOYAGEURS | LOIRE Océan

La concertation préalable porte sur le projet de technicentre Sud Loire, nouveau site de maintenance et de remisage des trains régionaux à Nantes.

La concertation de ce technicentre est réalisée dans le cadre de la stratégie des mobilités de la Région des Pays de la Loire - Autorité Organisatrice - qui vise à développer l'offre de transport. L'ouvrage sera réalisé dans le cadre d'un contrat de concession de exploitation des trains « Train+Train - Sud Loire » qui a été notifié à SNCF Voyageurs le 11 juillet 2023 à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Afin de gérer ce contrat, SNCF Voyageurs a créé la filiale SNCF Voyageurs Loire Océan qui sera le porteur de projet.



Après avoir notifié la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au titre de la procédure de saisine facultative des projets relevant de l'article L121-11 du code de l'environnement, le Maître d'ouvrage a pu finaliser l'organisation concertation préalable. La concertation publique préalable est une procédure organisée en amont d'un projet.



<https://www.registre-numerique.fr/technicentre-loire-ocean-blottereau>

Merci